

Délibération n°2020-05-21

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon

- **Élus excusés :**

Bivert Frédéric ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Coutaud Pierre ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Gruat Xavier ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Simandoux Nelly (représentée).

Le président explique au conseil communautaire que conformément aux dispositions prévues à l'article L243.6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante.

Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et des réponses de Haute-Corrèze Communauté ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 1^{er} octobre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

